L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 9 MAI 1874. | 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 9 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par G. de Ferriet & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—1 joli cheval sur la rue de l'Esplanade entre Johnson et Prieur—2. Agréable résidence, No. 11 rue de la Paix, entre Royale et Chartres.—3. résidence de prix pour familles.—4. résidence de famille de grande valeur au coin des rues Louisa et Crapa.

Par C. E. Girardey, dans la salle d'encan St. Charles, rue St-Charles,—excellent emplacement de commerce au coin des rues Bourbon et St. Louis.

Par Pinckle J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—magnifique propriété rue de l'Esplanade, pour cause de départ.

Par Eugène Tourné, au Merchants and Auctioneers Exchange, rue Royale,—vente sans réserve de six lots de terre dans le 4me District.

Par Vincent & Co. aux Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane,—chapeaux habillements, lingerie, etc., etc.

Par D. H. Morphy, au Nos. 108 et 110 de la rue des Magasins,—divers articles avariés: au nouveau bassin, près le pont Magnolia.—Mais

Par Hoffman, Marks & Co., au No 90 de la rue de Chartres— groceries, liqueurs, fruits, gelées candis, etc.

☞L'attention de nos lecteurs est appelée sur la vente à l'encan de cet emplacement si favorable pour les affaires, situé au coin des rues St-Louis et Bourbon, par M. C. E. Girardey, encanteur. Pour plus amples renseignements voyez l s annonces.

Marchandises endommagées. Voyez l'annonce de M. D. E. Morphy.

Attention.] Vente sans limite à midi, de 6 terrains de valeur, situés près de l'Elévateur et du dépôt des chars de la rue Tchoupitoulas. Voir l'annonce de Eug. Tourné.

SPECTACLES.

Samedi, 9 mai.

OPÉRA.—A midi. Les Amours du Diable—le soir Lucie de Lamarmoor.

Appel à la loi de Lynch.

Nous avions fait si souvent appel aux citoyens de la Nouvelle-Orléans pour qu'ils s'organisassent dans le but de protéger leurs personnes et leurs propriétés contre les pillards et les voleurs publics et particuliers, sans que notre voix eût trouvé d'écho ni dans le public ni dans la presse, que nous n'étions pas disposés à renouveler nos recommandations, sans être assurés d'une meilleure chance de succès.

Mais la patience et la longanimité de cette population à l'égard des voleurs publics, la tendre merci du gouverneur *de facto* envers les voleurs et les assassins dans les cas bien rares où la justice avait réussi à sévir, toutes ces conditions qui faisaient de la Nouvelle-Orléans l'El Dorado des bandits, des assassins et des voleurs de profession, ont tellement encouragé ces industriels qu'ils se sont livrés à une série d'exploits qui a fini par réveiller l'apathie du peuple et par soulever un tolle général d'indignation.

Deux de nos confrères, le *Bulletin* et le *Picayune* font appel à la loi de Lynch et demandent l'organisation de comités de vigilance.

Il est de toute nécessité, en effet, que les citoyens fassent quelque chose pour se protéger contre les garroteurs et les incendiaires. Les dames sont attaquées de jour dans les rues écartées, les hommes qui rentrent tard sont exposés à être dévalisés par des bandes de coquins et, enfin, les gens tranquilles et prudents qui se retirent de bonne heure, courent le risque de se réveiller au milieu des flammes, car les voleurs de nuit semblent avoir un parti pris d'incendier les maisons après les avoir dévalisées.

Les juges municipaux nommés par M. Kellogg relâchent les bandits que la police leur amène, moyennant une caution dérisoire de $500 ou de $250, tandis que l'un d'eux exigeait récemment $20,000 de cautionnement de l'honorable consul espagnol et du chef de police en raison d'une accusation, dont la fausseté était si plausible, que le même juge vient d'en renvoyer indéfiniment l'examen.

Trois hommes accusés de vol de grand chemin viennent d'être renvoyés devant la première cour sous caution de $250 chacun. Arrêter un passant sur la place Lafayette, le maltraiter et le dévaliser, est considéré par les juges de M. Kellogg comme une peccadille.

Lorsque, par hasard, de dangereux voleurs ont été envoyés au pénitencier, s'ils ne sont pas graciés, ils réussissent à s'échapper, grâce à la négligence des spéculateurs qui ont charge du pénitencier et qui, n'ayant aucune responsabilité, n'ont d'autre souci que de gagner le plus d'argent possible.

Les citoyens ne doivent donc compter que sur eux-mêmes et ils doivent agir en conséquence. Des châtiments exemplaires sont absolument nécessaires pour mettre fin à l'abominable état de choses dans lequel nous nous trouvons.

La réparation de bijoux se fait chez ZIMMERMANN, d'une manière très soignée, et à très bon marché.

LES COMMUNARDS SE RÉORGANISANT A PARIS.

Pendant que les communards réfugiés à San Francisco et à New York songent à faire des ovations à Rochefort, le triste lanternier que leurs compères de Genève jettent le trouble dans la digne et paisible république qui leur a donné l'hospitalité, les débris de l'armée communarde qui ont, à Paris, échappé aux chances des combats ou aux conseils de guerre, se réorganisent dans le but de recommencer la lutte à la plus prochaine occasion. Il se trouve toujours dans la masse de la population parisienne des milliers d'incorrigibles, sourds aux leçons de l'expérience et qui sont toujours prêts à servir aveuglément des soldats et des chefs ambitieux et brouillons, bien que l'histoire du passé prouve surabondamment que la cause qu'ils croient servir n'a jamais profité ni des émeutes, ni des révolutions.

Une lettre de Paris, reçue à New-York, contient les informations suivantes relativement aux menées des communards.

Les difficultés s'accumulent évidemment autour de nous, et chaque jour nous avons de nouveaux motifs d'anxiété au sujet de la sécurité présente. L'esprit qui animait la commune est loin d'être étouffé. Les mêmes hommes s'organisent de nouveau pour une autre tentative, et exactement comme ils l'ont fait avant, en 1848 et en 1871. Des sociétés d'ouvriers se forment dans chaque arrondissement sous la direction du comité de district, qui prennent leurs ordres d'un comité central après quoi on lie les hommes en les faisant solidaires les uns des autres dans tous les dangers et les profits, et on se sert de cet élément du secret qui a toujours de l'attrait pour les gens sans éducation.

Les membres de la société qui ont du travail sont imposés et la moitié du produit de cette taxe est ajoutée au fonds de réserve pour le budget de la guerre. Les restes sert à aider ceux qui sont sans ouvrage et dans le besoin. Immédiatement avant la guerre, les choses en étaient arrivées au point où nous les voyons aujourd'hui et le Creuzat avait été choisi comme le meilleur endroit pour commencer les grèves. Les difficultés causées de cette manière ont rendu possible le 4 septembre. Cette fois, les grèves vont être encouragées dans la conviction que le sentiment doit prendre fin un jour ou l'autre; et la croyance qu'il ne durera pas longtemps donne aux chefs de l'Internationale l'occasion de dire qu'une autre Commune lui succèdera.

COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE.—Notre excellent confrère du *Courier-Journal*, de Louisville, publie ce qui suit à la date du 5 mai:

Il n'y a plus aucun doute que le maréchal Serrano n'ait *capturé* Bilbao, ce qui est peut-être l'événement le plus important de la guerre Carliste.

Nous avions cru jusqu'ici que Serrano avait eu pour objet de forcer les Carlistes à lever le siége de Bilbao, mais il paraît que non content d'avoir réussi à délivrer une ville fidèle à son gouvernement, il a jugé encore nécessaire de s'en emparer. *Après tout quien sabe?*

Un nouvel assortiment de bracelets, reçu chez ZIMMERMANN, 129 Rue du Canal. Il y de nouveaux modèles, unis et orne mentés, émaillés et ciselés.

SECOURS POUR LES INONDÉS.—M. H. Conquest Clarke, secrétaire particulier de M. Kellogg, a eu l'obligeance de nous communiquer la dépêche suivante:

Washington, D. C., 8 mai 1874.

Gouverneur Wm. P. Kellogg:

Nous venons de passer le bill amendé qui alloue cent quatre-vingt-dix mille dollars pour rations à distribuer aux inondés.

FRANK MORBY.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Il ne faut pas être prophète pour prédire qu'il y aura foule aujourd'hui à l'Opéra: on donne en matinée *Les Amours du Diable*, une des pièces les plus attrayantes du répertoire. Elle a déjà rempli la salle, y compris les intervalles entre les rangées de loges et les couloirs, et elle la remplira de nouveau. C'est la dernière matinée lyrique de la saison: personne ne voudra s'en priver.

Les portes ouvriront à onze heures et demie, pour *Les Amours du Diable*. Le prix des places est fixé à soixante quinze cents (75), et pour les enfants à cinquante cents (50). Il n'y aura pas de places réservées.

Ce soir *Lucie de Lammermoor*, avec MM. Gadilhe, Lourdes, De Quercy, Mlle Lagye.

Dimanche, 10, clôture de la saison théâtrale: MATINÉE à onze heures, *Le Bossu*, drame en cinq actes et 10 tableaux.

Le prix d'entrée pour la matinée de dimanche est fixé à 50 cents.

Dimanche soir à sept heures, *Hamlet* opéra d'Ambroise Thomas. C'est cette grande nouveauté musicale qui appellera la foule, pour la dernière fois; au théâtre de l'Opéra.

GRAND CONCERT AU PROFIT DES INONDÉS DE LA POINTE-COUPÉE.—Nous apprenons qu'un grand concert sacré doit être donné demain dimanche, 10 mai, à une heure après midi, dans l'église Ste-Anne, rue St-Philippe entre Roman et Prieur par le chœur de l'église sous la direction de mademoiselle Thérèsa Canson. Le produit de ce concert est destiné aux inondés de la paroisse Pointe-Coupée. Le prix des billets n'est que de 50 cents. Nous espérons que la pensée charitable des organisatrices du concert aura un résultat fructueux.

GRAND PIQUE-NIQUE.— Le grand Pique-Nique au bénéfice de l'école Anglo-Allemande, rue Clio, aura lieu au parc d'Oakland, dimanche et lundi prochain, 10 et 11 du courant. Cette fête intéresse au plus haut point car elle se rattache au système d'éducation vraiment le plus libre de tous étant soutenu par la volonté seule des citoyens, indépendante de toute protection officielle. Il ne peut donc manquer d'y avoir beaucoup de monde.

ASSOCIATION CHARITABLE DES ISRAÉLITES.—Cette Association donnera pique-nique demain, dimanche, au jardin Magnolia, au profit des pauvres. Nous remercions les directeurs de l'invitation qu'il nous ont adressée.

COLLÈGE DE LA PASSE CHRISTIAN.—Une soirée littéraire et musicale sera donnée le samedi, 16 mai, dans la salle de ce collège, par la Société littéraire Irving. Nous remercions le comité de l'invitation qu'il nous a adressée.

On vend le vieil argent, le vieil or et les diamants chez ZIMMERMANN, 129 Rue du Canal. Il en paye le plus haut prix.

L'usage du "Vegetable Sicilian Hair Renewer" de Hall conserve les cheveux doux et lustrés.

UN ORGANE POUR GRANT.—On écrit de Washington au *Sun*:

On a pris ici tous les renseignements nécessaires pour la publication à New-York d'un nouveau journal républicain appelé à devenir l'organe de Grant et de la Douane new-yorkaise.

L'argent dont on avait besoin a été trouvé et des pourparlers ont déjà eu lieu avec les propriétaires du *World* et de l'*Express*. C'est l'une ou l'autre de ces feuilles qui doit être achetée. On demande un bon prix des deux journaux en question, mais c'est le prix du *World* qui est le plus élevé. On tient à avoir une feuille établie pour jouir du bénéfice des dépêches de la presse associée. On assure que les meneurs de l'affaire ont assez de capitaux pour acheter soit le *World*, soit l'*Express* et pour conserver un mois un fond de roulement de 100,000 dollars.

Le principal actionnaire est, assure-t-on, M. Murdy, de l'Ohio, qui est intéressé dans deux ou trois journaux de l'Ouest. Plusieurs membres du Congrès, ainsi que des politiciens influents de New-York, amis de Grant, figurent au nombre des actionnaires. Il va sans dire que l'honorable T. Murphy est à la tête de l'affaire.

DÉSASTRE MARITIME.—Une dépêche annonce que le navire-transport Euridice, de la marine de guerre française, allant de Brest à St. Pierre, a relâché en Angleterre, complétement démâté, et on rapporte que 35 hommes de l'équipage ont été tués.

DÉCOUVERTE SUPPOSÉE DE L'EUROPE.—Nous trouvons la dépêche suivante dans les journaux de l'Ouest.

Halifax 4 mai.—Une lettre de Saint Pierre Miquelon, datée du 20 avril, dit qu'un navire français qui venait d'arriver à Anse Bertrand avait passé dix jours auparavant un grand steamer, dont la position n'est pas donnée. Il s'en est approché autant qu'il pouvait le faire avec sécurité, et a trouvé qu'il avait été abandonné. Ce steamer peut être l'Europe qui a été abandonné le 4 avril.

Si la supposition qui précède est exacte, l'Europe aurait dû rester à flot six jours après avoir été abandonnée, puisque le steamer en question aurait été rencontré le 10 avril. Mais de pareilles informations ne doivent être accueillies que sous toutes réserves.

—On écrit de Rome, sous la date du 9 avril, à la *République française*:

Mgr Pierre Mabile, évêque de Versailles, est arrivé à Rome. Il est, dit-on, chargé de remettre au pape un hommage des catholiques français, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son retour à Rome. Il est fort possible, toutefois, que, sous cette mission platonique se cache un but plus important auquel ne serait pas étrangère la nouvelle agitation en faveur d'une restauration monarchique.

—M. Dupanloup vient de partir pour Rome où il va demander au pape une bénédiction. Le *Journal de Loiret* insère la lettre adressée par l'évêque d'Orléans à l'un de ses diocésains:

"Mon cher ami,

"Je vous écris sur le chemin de Rome; car j'y vais en ce moment. Je me suis décidé à faire ce voyage; j'ai voulu me donner la consolation de me prosterner encore une fois devant la tombeau des saints apôtres, et, avant que je meure, de parler un dernier hommage au saint-père dans ses amertumes, et une nouvelle protestation, hélas! trop impuissante de mon dévouement à cette souveraineté pontificale pour laquelle j'ai tant combattu dans ma vie.

"Tout à vous en Notre-Seigneur,

"FÉLIX, évêque d'Orléans.

"Turin, le 8 avril 1874."

ASSESSMENTS Nos 162 et 163.—Voyez à la colonne des notices spéciales, la mort de F. A. Keffer, et H. M. Richards, payables au bureau de la "Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association," rue du Camp, No. 19.

Une facture de montres en argent a été reçue, chez C. H. ZIMMERMANN, 129 Rue du Canal. Il y a des remontoirs de premier choix, à des prix très raisonnables.

$36,000 en lots	Gagnés au dernier tirage
$36,000 en lots	Gagnés au dernier tirage
$36,000 en lots	Gagnés au dernier tirage
$36,000 en lots	Gagnés au dernier tirage
	De la Loterie à Numéros simples
	De la Loterie à Numéros simples
	De la Loterie à Numéros simples.

—Deux locutions pittoresques citées par le *Figaro*:

Savez-vous comment, dans le département de l'Yonne, les marchands de bestiaux, quand ils dînent en ville, font remarquer qu'on ne leur donne pas à boire?

Ils disent tout simplement: La route est belle.

En effet, si la route est belle, on ne verse pas.

N'oublions pas celle-ci, qui est toute parisienne et à l'éloge des instruments de chirurgie.

Dans certains cabarets avoisinant les petits théâtres, on ne dit pas: Verse-moi un verre de vin, mais: Donnez-moi une *groseille de trambonne!*

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Peter Joseph vs. l'Académie de Musique.

La Quatrième Cour de District, présidée par le pseudo juge Lynch, va acquérir une sorte de célébrité pour les procès en dommages.

Tous les africains susceptibles, tous les carpet-baggers ambitieux qui s'imaginent avoir été lésés, s'adressent à ce grand redresseur de torts, M. Lynch, dont le cœur sensible, sait compatir aux petites vanités de ce monde.

Dans la fameux procès de Peter Joseph, couleur, contre M. David Bidwell, propriétaire de l'Académie de Musique, le premier est représenté par Belden et Foley, avocats, et le second par M. Field et M. Shakelford.

Les arguments ont été clos à deux heures et demie, hier après-midi, et l'affaire soumise au jury après un exposé du Juge. A huit heures, hier soir, il n'y avait pas encore de verdict. Les jurés ont donc été enfermés pour la nuit.

On croit pouvoir dire qu'il y en a onze pour défendre Peter Joseph de sa plainte et un seul pour le soutenir.

Trois incendies dans une même nuit.

Vers minuit et demi, avant-hier soir, des malfaiteurs ont mis le feu à la maison sise au coin des rues Roman et Ursulines, appartenant à M. Jean Sabatier et habitée par M. L. T. Vesselet.

Fort heureusement, M. Adolphe Nicholl, un membre exempt de la compagnie Créole No. 9 du département de l'incendie, passait dans la rue avec deux de ses amis, et son attention a été attirée par la fumée qui semblait s'échapper de la bâtisse.

Il s'est hâté de réveiller M. Vesvier et, avec son aide et celui de ses compagnons, il a réussi à éteindre le feu, sans qu'on ait eu besoin de donner l'alarme.

La maison est assurée, mais les meubles de M. Vesvier ne le sont pas.

Vers une heure et quart, hier matin, le feu a encore éclaté dans la maison sise rue Dumaine entre Dupré et Gruyossa, appartenant à M. J. de Fuentès et occupée par lui.

Les locataires, surpris par les flammes, n'ont eu que le temps de s'échapper avec leurs vêtements de nuit, et la bâtisse a été complétement détruite, malgré les efforts des pompiers qui ont été prévenus trop tard par l'alarme.

Les pertes sont évaluées à $15,000 et sont couvertes par une assurance à la compagnie des Marchands, mais on ignore pour quel montant.

L'incendie est évidemment l'œuvre des voleurs, qui, après avoir pillé la maison y ont mis le feu, soit pour détourner l'attention, soit par pure malice.

Le fils de M. J. de Fuentès, qui demeurait au premier étage a été réveillé par le crépitement des flammes et il a trouvé sa chambre pleine de fumée.

Se levant à la hâte, il a couru avertir ses parents du danger qui les menaçait, danger très réel, car tout le rez-de-chaussée était déjà enveloppé par les flammes et l'escalier était en feu.

Il a fallu avoir recours à une échelle pour sortir de la maison incendiée, en descendant par une fenêtre.

On n'a pu sauver le moindre objet, et M. de Fuentes a dû même abandonner, dans sa précipitation, $260 en billets de banque qu'il avait dans son armoire. Les coupables ne se sont pas contentés de piller des appartements du rez-de-chaussée et ont forcés, mais malheureusement, les bandits qui n'ont pas craint de combiner l'incendie avec le vol, n'ont laissé aucun indice qui puisse servir à les faire reconnaître.

Vers trois heures du matin encore, un troisième incendie s'est déclaré dans la maison en briques à deux étages, sise rue Gravier No. 94, appartenant à M. L. B. Cain et occupé par M. E. N. Virgin, qui y tenait un magasin de quincaillerie.

Le feu a éclaté au second étage, et le toit a été en quelques minutes entouré par les flammes.

La bâtisse a été presque complétement détruite.

Les pertes totales sont évaluées à $20,000, partiellement couvertes par une assurance.

La maison voisine, occupée par Moïse et Rosenfeldt a été légèrement endommagée par l'eau et par le feu.

Les voleurs en campagne.

Ils deviennent de plus en plus hardis.

Depuis que M. Kellogg a ouvert les portes aux pauvres, pendant quarante-six jours, et aux voleurs, il ne se passe pas de jour que nous ayons à rapporter quelque audacieux coup de main.

Ce n'est pas que nous sommes encore au temps des Poulhiller et des Cartouche, et il n'est pas de muraille assez haute, de porte assez épaisse pour mettre nos citoyens à l'abri des bandits qui infestent la Nouvelle Orléans.

Ces misérables, surs de l'impunité, ne reculent devant aucun obstacle. Ils n'hésitent pas même à braver la surprise, et ils mettent le feu aux maisons pour faciliter leurs opérations nocturnes.

Un portail était de chênes ne peut pas donner de l'inquiétude le juge le moins noté, et notre population n'a pas renoncé complétement à toute prétention d'énergie.

Nous apprenons avec plaisir que des patrouilles s'organisent dans tous les districts. Nous ne pouvons que recommander aux jeunes gens de s'enrôler pour faire la guerre aux voleurs.

Aidé par le ciel l'aidera" est une devise très sage, qu'il faut toujours mettre en pratique si l'on veut réussir en quoi que ce soit dans ce monde.

Nos citoyens doivent compter sur eux-mêmes, puisqu'ils ne peuvent plus compter sur la police; et surtout, qu'ils ne fassent pas preuve de faiblesse, car s'ils ne font rien ils ne font pas une fausse générosité.

Ce n'est que lorsqu'on aura pendu une demi douzaine de brigands que le calme se rétablira graduellement dans notre pauvre ville.

Que chacun se mette donc à l'œuvre hardiment, avec la conscience de remplir un devoir et de rendre un grand service à la société!

Vers onze heures, avant hier soir, un voleur s'est introduit dans la résidence de M. G. W. Goodwyn, au coin des rues Fulton et Sixième, en forçant une fenêtre, et a trouvé moyen de s'emparer d'un couteau, s'est approprié une fort belle montre en or et divers objets. Le coquin n'a pas fait le moindre bruit et M. Goodwyn ne s'est aperçu qu'il avait été volé qu'en se réveillant le lendemain matin.

La police, nécessairement, n'était pas dans le voisinage, on peut-être y était elle, mais elle n'a rien vu et rien entendu.

Nous constatons avec plaisir, cependant que deux de nos vaillants pompiers, appartenant à la Compagnie Columbia No 3, MM. Doland et Hunch, ont réussi à faire mieux que les métropolitains.

Pas-tant vers quatre heures, hier matin, par la rue St Charles, devant la place Lafayette, en revenant de l'incendie, ils ont remarqué, au milieu de la place, un homme qui semblait lutter contre trois autres qui le serraient de près.

Pensant avec raison, qu'il s'agissait de quelque vol, ils se sont divisés, l'un entrant dans la place par l'entrée de la rue St-Charles et l'autre faisant le tour par l'entrée de la rue du Camp; puis, ils se sont avancés simultanément et ont apprêhendé les quatre individus susnommés.

Conduits par les pompiers à une station, les dignes membres de cette triuité ont déclaré s'appeler John Driscoll, Jones Mcak et Frank Lyons.

La victime est M. H. H. Cooper, demeurant au No. 114 de la rue St. Charles.

Les misérables lui avaient déjà volé sa montre et sa chaîne, quand ils ont été surpris par les pompiers.

Hier matin encore, M. Wm. Pfaff, passant au coin des rues Canal et Claiborne, a été assailli par deux hommes qui ont essayé de le dépouiller.

Il a crié au secours, et par le plus grand hasard, un officier de police a par et, a saisi l'un des coquins, Tom Brady, au collet; l'autre s'est enfui.

A notre grande surprise, nous apprenons que les trois hommes arrêtés par les deux pompiers ayant été conduits devant le juge Mathieu, ont été mis en liberté pour celui-ci sous caution de $250 chacun.

Ils recommenceront à voler ce soir.

Réquisitions.

Nous trouvons dans le *Republican*, l'organe officiel du parti radical, une proclamation du pseudo-gouverneur Kellogg, qui déclare avoir adopté pour l'Etat de la Louisiane les mêmes règles que l'Etat de New-York à l'égard des réquisitions qui pourront être faites pour les criminels qui chercheraient un refuge en Louisiane.

M. Kellogg explique que la demande doit venir de l'organe du district ou de l'avocat général de l'Etat où le crime a été commis, accompagnée d'un affidavit, en date forme, fournissant des preuves évidentes que le criminel s'est enfui de cet Etat pour échapper aux autorités locales.

Il faut également que l'on puisse dire si l'accusé est un résident de l'Etat qu'il a quitté, ou s'il n'a fait qu'y passer.

Si un acte d'accusation est fait par une cour de justice, il est nécessaire d'envoyer une copie avec l'affidavit.

Si, au contraire, il n'y a pas d'acte d'accusation dressé par un tribunal ayant juridiction, il faut que les plaintes aient été formulées, avec des preuves suffisantes à l'appui, devant un magistrat compétent, et approuvées par lui.

Toute réquisition devra être adressée directement au gouverneur à moins d'une raison spéciale pour agir différemment, et dans ce cas, cette raison devra être expliquée.

Les réquisitions faites par les autres Etats seront invariablement refusées si la bonne foi du demandeur n'est pas suffisamment démontrée.

Quand une réquisition sera accordée, avis en sera donné par la main du shérif de la paroisse où l'on a lieu de supposer que le criminel se cache. Le shérif sera tenu de l'exécuter, après avoir accordé, cependant, un temps raisonnable à la personne intéressée, afin qu'elle ait tout le loisir de prendre des mesures légales pour se défendre.

Ces règlements ont été adoptés le 4 mai par notre pseudo-gouverneur.

Encore un Incendie.

Un feu allumé par un incendiaire a éclaté hier soir vers dix heures, dans une vieille maison au coin des rues Laurel et Antonia, appartenant à Mme Degay.

La bâtisse a été complétement détruite et il n'y avait pas d'assurance.

Le Meurtre du Jeune Roux.

Nous apprenons que le grand jury de la paroisse d'Orléans va s'occuper tout particulièrement de cet assassinat mystérieux, maintenant que l'enquête du coroner est terminée sans avoir révélé aucun fait nouveau.

Les agents de service secret sont toujours en campagne, et avec le flair que tous leur connaissons, nous avons lieu d'espérer que leurs recherches ne seront pas vaines.

Il est impossible qu'un meurtre aussi lâche ne soit pas puni tôt ou tard.

L'Affaire Rodriguez.

Le pseudo avocat-général Field, consulté par le juge McArthur relativement au mandat de perquisition que celui ci avait lancé contre le consul espagnol, a décidé très prudemment qu'il valait mieux suspendre les procédures pendant quelque temps.

Dans l'affidavit de Rodriguez M. Badger est accusé de vol ainsi que ses acolytes. Il est étonnant que parce que la police secrète a fait son devoir, une fois par hasard, on veuille précisément la blamer.

Secours pour les inondés.

Les souscriptions reçues hier, à la mairie, pour les victimes de l'inondation, s'élèvent à $2,209 50, ce qui porte le montant total des fonds de secours, en caisse, à $96,310 65.

Nos citoyens ne se lassent pas et leur charité n'est pas encore épuisée.

TEMPERATURE.—8 mai 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	78	26
12 M.	80	27
3 P. M.	80	27
6 P. M.	78	26

Nécrologie.

Nous apprenons avec regret la mort du docteur P. H. C. St-Romes, bien connu dans notre ville, qui a succombé après une longue maladie, jeudi matin, sept mai, à sa résidence, rue Ste-Anne No. 169.

Le docteur de St-Romes était le fils de M. C. E. de St-Romes, ancien propriétaire du *Courrier de la Louisiane*.

Il laisse de nombreux amis.

Il ne reste qu'un jour, c'est aujourd'hui
Il ne reste qu'un jour, c'est aujourd'hui
Il ne reste qu'un jour, c'est aujourd'hui,
Un jour seulement! c'est aujourd'hui,
Qu'a lieu le tirage,
Qu'a lieu le tirage,
Qu'a lieu le tirage,
Du lot de $20,000,
Du lot de $20,000,
Du lot de $20,000,
Argenterie, à titre "Sterling", chez ZIMMERMANN, 129 Rue du Canal.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX EN FRANCE.—Nous lisons dans la *France*:

La session des conseils généraux ne se déroule pas partout avec le calme que l'on supposait. Nous avons déjà signalé différents incidents plus ou moins orageux qui se sont produits dans quelques départements. On trouvera plus loin des détails sur la séance tumultueuse du conseil général des Bouches-du-Rhône, à la suite de laquelle, on le sait, la salle a dû être évacuée.

Dans le département de l'Ain, la commission permanente a exprimé le regret d'avoir à prendre contre un conseil général atteint par les révocations qui ont été la conséquence de la loi des maires.

Dans la Creuse, le préfet, ayant jugé à propos de retarder de huit jours la convocation convenue du conseil général, cette mesure a provoqué un conflit.

Ces divers incidents, lesquels nous ne revenons ailleurs, ont, assurément peu de gravité en eux-mêmes; mais, réunis, ils révèlent une sorte de gêne dans le bon fonctionnement des rouages administratifs, et comme tels, ils méritent d'attirer l'attention de ceux qui croient que les tiraillements et les conflits entre les pouvoirs chargés de la gestion des intérêts collectifs sont un obstacle regrettable au bien général.

Marseille, 15 avril.

Le *Petit Marseillais* publie le discours prononcé hier par M. Labadié, président du conseil général.

M. Labadié a dit que les assemblées élues par le suffrage universel étaient systématiquement frappées. Les populations, a-t-il ajouté, attendent que les conseils généraux se fassent les interprètes de leurs plaintes.

L'orateur demande si on veut nous ramener au système de l'empire. Il soutient que l'opposition de la gauche républicaine, le conseil général peut légalement émettre un vœu, comme il le peut, du reste, pour tout ce qui a trait à l'administration générale.

M. Labadié termine en disant que la situation s'aggrave, que les intérêts souffrent du provisoire et que le remède est de consulter le pays par des élections générales; enfin que le République est le seul gouvernement nécessaire et possible.

Le préfet déclare qu'il s'attendait à cette manifestation. Depuis quelques temps, dit-il, des assemblées publiques se produisent, devant un magistrat compétent, et approuvées par lui.

Toute réquisition devra être adressée directement au gouverneur à moins d'une raison spéciale pour agir différemment, et dans ce cas, cette raison devra être expliquée.

Les réquisitions faites par les autres Etats seront invariablement refusées si la bonne foi du demandeur n'est pas suffisamment démontrée.

Quand une réquisition sera accordée, avis en sera donné par la main du shérif de la paroisse où l'on a lieu de supposer que le criminel se cache. Le shérif sera tenu de l'exécuter, après avoir accordé, cependant, un temps raisonnable à la personne intéressée, afin qu'elle ait tout le loisir de prendre des mesures légales pour se défendre.

Ces règlements ont été adoptés le 4 mai par notre pseudo-gouverneur.

Encore un Incendie.

Un feu allumé par un incendiaire a éclaté hier soir vers dix heures, dans une vieille maison au coin des rues Laurel et Antonia, appartenant à Mme Degay.

La bâtisse a été complétement détruite et il n'y avait pas d'assurance.

Le Meurtre du Jeune Roux.

Nous apprenons que le grand jury de la paroisse d'Orléans va s'occuper tout particulièrement de cet assassinat mystérieux, maintenant que l'enquête du coroner est terminée sans avoir révélé aucun fait nouveau.

Les agents de service secret sont toujours en campagne, et avec le flair que tous leur connaissons, nous avons lieu d'espérer que leurs recherches ne seront pas vaines.

Il est impossible qu'un meurtre aussi lâche ne soit pas puni tôt ou tard.

L'Affaire Rodriguez.

Le pseudo avocat-général Field, consulté par le juge McArthur relativement au mandat de perquisition que celui ci avait lancé contre le consul espagnol, a décidé très prudemment qu'il valait mieux suspendre les procédures pendant quelque temps.

Dans l'affidavit de Rodriguez M. Badger est accusé de vol ainsi que ses acolytes. Il est étonnant que parce que la police secrète a fait son devoir, une fois par hasard, on veuille précisément la blamer.

Secours pour les inondés.

Les souscriptions reçues hier, à la mairie, pour les victimes de l'inondation, s'élèvent à $2,209 50, ce qui porte le montant total des fonds de secours, en caisse, à $96,310 65.

Nos citoyens ne se lassent pas et leur charité n'est pas encore épuisée.

TEMPERATURE.—8 mai 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	78	26
12 M.	80	27
3 P. M.	80	27
6 P. M.	78	26

Nécrologie.

Nous apprenons avec regret la mort du docteur P. H. C. St-Romes, bien connu dans notre ville, qui a succombé après une longue maladie, jeudi matin, sept mai, à sa résidence, rue Ste-Anne No. 169.

Le docteur de St-Romes était le fils de M. C. E. de St-Romes, ancien propriétaire du *Courrier de la Louisiane*.

Il laisse de nombreux amis.

Il ne reste qu'un jour, c'est aujourd'hui
Il ne reste qu'un jour, c'est aujourd'hui,
Il ne reste qu'un jour, c'est aujourd'hui,
Un jour seulement! c'est aujourd'hui,
Qu'a lieu le tirage,
Qu'a lieu le tirage,
Qu'a lieu le tirage,
Du lot de $20,000,
Du lot de $20,000,
Du lot de $20,000,
Argenterie, à titre "Sterling", chez ZIMMERMANN, 129 Rue du Canal.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX EN FRANCE.—Nous lisons dans la *France*:

La session des conseils généraux ne se déroule pas partout avec le calme que l'on supposait. Nous avons déjà signalé différents incidents plus ou moins orageux qui se sont produits dans quelques départements. On trouvera plus loin des détails sur la séance tumultueuse du conseil général des Bouches-du-Rhône, à la suite de laquelle, on le sait, la salle a dû être évacuée.

Dans le département de l'Ain, la commission permanente a exprimé le regret d'avoir à prendre contre un conseil général atteint par les révocations qui ont été la conséquence de la loi des maires.

Dans la Creuse, le préfet, ayant jugé à propos de retarder de huit jours la convocation convenue du conseil général, cette mesure a provoqué un conflit.

Ces divers incidents, lesquels nous ne revenons ailleurs, ont, assurément peu de gravité en eux-mêmes; mais, réunis, ils révèlent une sorte de gêne dans le bon fonctionnement des rouages administratifs, et comme tels, ils méritent d'attirer l'attention de ceux qui croient que les tiraillements et les conflits entre les pouvoirs chargés de la gestion des intérêts collectifs sont un obstacle regrettable au bien général.

Marseille, 15 avril.

Le *Petit Marseillais* publie le discours prononcé hier par M. Labadié, président du conseil général.

M. Labadié a dit que les assemblées élues par le suffrage universel étaient systématiquement frappées. Les populations, a-t-il ajouté, attendent que les conseils généraux se fassent les interprètes de leurs plaintes.

L'orateur demande si on veut nous ramener au système de l'empire. Il soutient que l'opposition de la gauche républicaine, le conseil général peut légalement émettre un vœu, comme il le peut, du reste, pour tout ce qui a trait à l'administration générale.

M. Labadié termine en disant que la situation s'aggrave, que les intérêts souffrent du provisoire et que le remède est de consulter le pays par des élections générales; enfin que la République est le seul gouvernement nécessaire et possible.

Le préfet déclare qu'il s'attendait à cette manifestation. Depuis quelques temps, dit-il, des assemblées publiques se produisent, devant un magistrat compétent, et approuvées par lui.

Toute réquisition devra être adressée directement au gouverneur à moins d'une raison spéciale pour agir différemment, et dans ce cas, cette raison devra être expliquée.

Les réquisitions faites par les autres Etats seront invariablement refusées si la bonne foi du demandeur n'est pas suffisamment démontrée.

Quand une réquisition sera accordée, avis en sera donné par la main du shérif de la paroisse où l'on a lieu de supposer que le criminel se cache. Le shérif sera tenu de l'exécuter, après avoir accordé, cependant, un temps raisonnable à la personne intéressée, afin qu'elle ait tout le

Le lot de $30,000
Le lot de $20,000
Le lot de $20,000
Le lot de $20,000
Dans la Loterie à numéros simples
Dans la Loterie à numéros simples
Dans la Loterie à numéros simples
A été gagné le 18 avril
A été gagné le 18 avril
A été gagné le 18 avril.

LES COURS DE PÂQUES.—Nous arrivons un peu en retard pour parler des œufs de Pâques, mais, malgré tout, la semaine durant, ils sont de l'actualité.

L'*Opinion* prétend que c'est en Russie que la fête des œufs a conservé le plus d'importance et de solennité:

Le jour de Pâques, l'empereur, entouré de sa famille, de sa cour et en présence de l'armée, distribue des œufs rouges à ses proches et en fait répandre à profusion dans la foule. Chaque œuf porte cette inscription: *Christos vos christ* (Christ est ressuscité.) L'empereur embrasse les principaux chefs de l'armée, et ce baiser est transmis hiérarchiquement jusqu'aux soldats qui s'embrassent ensuite entre eux dans les rangs.

En France, en Espagne, en Autriche, en Italie, les œufs de pâques sont également en grande vogue. Un conteur a rapporté cette anecdote d'un prédicateur italien qui avait eu à se plaindre de la sévérité du cardinal Borromeo. Il prêchait le sermon de pâques dans la cathédrale de Milan, en présence du saint archevêque. Il avait choisi pour texte les œufs de Pâques.

"Mes frères, disait-il, en s'adressant à l'illustre assistance, voulez-vous avoir une idée parfaite de l'œuf de Pâques? Voyez notre vénérable prél